

Procédure d'obtention de votre Carte Jeune Région

Étape 1 :

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne depuis votre domicile ou votre établissement. La demande est simple et rapide : nom, prénom, date de naissance, photo, lycée ou CFA et formation à renseigner en vous reportant à votre certificat de scolarité.

Votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères et au maximum 12 caractères dont au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule, un chiffre. **Les caractères spéciaux ne sont pas autorisés.**

Conservez bien ce mot de passe, il sera nécessaire pour accéder à votre espace personnel.

Attention, il sera nécessaire de numériser certains documents qui vous seront demandés (voir dans le tableau ci-dessous). Les formats des fichiers numérisés à joindre sont : **pdf, jpeg ou png**.

Les pièces justificatives à fournir selon votre situation :

Pour les jeunes inscrits en lycée, ASEI, MFR, E2CR	Pour les jeunes inscrits en Centre de Formation des Apprentis (CFA)	Pour les jeunes sous tutelle	Pour les jeunes inscrits au CNED ou CNRP
Une adresse mail	Une adresse mail	Une adresse mail	Une adresse mail
Une photo d'identité	Une photo d'identité	Une photo d'identité	Une photo d'identité
	L'attestation de paiement de l'Allocation de Rentrée Scolaire de l'année en cours ou l'Avis d'imposition le plus récent	Une copie du jugement de tutelle ou attestation de placement	Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
	Une copie du livret de famille		Un certificat de scolarité de l'année 2018-2019

Les pièces justificatives à fournir selon votre situation :

Pour les jeunes inscrits en lycée, ASEI, MFR, E2CR	Pour les jeunes inscrits en Centre de Formation des Apprentis (CFA)	Pour les jeunes sous tutelle	Pour les jeunes inscrits au CNED ou CNRP
	Un Rib		Une copie d'un justificatif d'identité
	Une copie du contrat de travail		

Étape 2 :

- L'établissement valide votre inscription dans la formation indiquée dans votre demande.
- Les pièces fournies sont contrôlées par la Région.

Étape 3 :

Votre carte est envoyée directement à votre domicile.

Rendez-vous en septembre pour la commande de loRdi :

Si votre formation est éligible au dispositif loRdi, commandez-le du 1er septembre au 15 décembre 2018 depuis [votre espace jeune](#).

Pensez à actualiser votre situation (justificatif à fournir : Attestation de paiement de l'Allocation de Rentrée Scolaire de l'année en cours ou Avis d'imposition le plus récent) avant de commander loRdi.

Vous ne pouvez bénéficier de l'aide à l'acquisition de loRdi qu'une seule fois au cours de votre scolarité ou formation.

Le montant de votre participation vous sera communiqué au moment de la commande.

En savoir +

- [Consulter le dépliant Carte Jeune Région : Mode d'emploi \(.pdf - 826 Ko\)](#)
- [Consulter le règlement Carte Jeune Région \(.pdf - 452 Ko\)](#)
- [Consulter le règlement Transport Hébergement Restauration \(.pdf - 214 Ko\)](#)
- [Consulter le règlement loRdi \(.pdf - 196 Ko\)](#)
- [Consulter le règlement d'aide au permis de conduire \(.pdf - 447 Ko\)](#)

En cas de perte, de vol ou dysfonctionnement de votre carte

Signalez-le le plus vite possible via votre [espace jeune](#) ou en appelant le :
05 32 30 00 40 (coût d'un appel local). Pour toutes questions relatives à
la **campagne Carte Jeune Région 2017-2018**, contactez le 03.87.75.73.33.

Le remplacement de votre carte perdue ou cassée vous sera facturé 2 euros (débités sur les crédits alloués sur votre Carte Jeune Région).

